



MCA-MOROCCO
Bureau de projets

**REVITALISATION DES ZONES INDUSTRIELLES DE BOUZNIKA ET HAD
SOUALEM ET LEURS EXTENSIONS ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE
NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE À SAHEL LAKHYAYTA**

***Li-47: Construction d'un dalot, bassins de rétention et des routes
d'accès de l'extension de la ZI de Had Soualem et de la nouvelle ZI de
Sahel Lakhyayta***

***Cahier des clauses techniques particulières– Fascicule H
(CCTP-CLOTURE)***

I	LI 47	23	3	T	DCE	20200618	CCTP-STATION	VF
<i>Discipline</i>	<i>Type de projet</i>	<i>Région</i>	<i>Lot</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Type de document</i>	<i>Date</i>	<i>Titre doc</i>	<i>Indice</i>

SOMMAIRE

CLOTURE GRILLAGEE	3
MATERIAUX ENTRANT DANS LA CONSTITUTION DE LA CLOTURE	3
ARTICLE H 1. PANNEAUX GRILLAGES	3
ARTICLE H 2. POTEAUX ET FIXATION DES PANNEAUX.....	3
ARTICLE H 3. SOUS BASSEMENT	4
ARTICLE H 4. GENERALITES	4
ARTICLE H 5. ASPECT ET FINITION	4

CLOTURE GRILLAGEE

MATERIAUX ENTRANT DANS LA CONSTITUTION DE LA CLOTURE

ARTICLE H 1. PANNEAUX GRILLAGES

Les panneaux seront en treillis électrosoudés classe FE500 conformément à la norme EN 10223 – 4 et constitués de fils en acier à bas carbone galvanisé à chaud (min 40 g/m²) conformément à la norme NF EN 10016-1/2 et ISO 1461 et revêtus en PVC polyester (épaisseur minimale du revêtement 100 microns) à haute adhérence. Le revêtement est appliqué sur couche d'adhésion conformément à la norme NF EN 10244-2.

Les panneaux seront à double fils longitudinaux, le diamètre de chaque fils longitudinal étant supérieur ou égal à 5 mm. Les fils transversaux auront un diamètre minimal de 5 mm. Les tolérances sur les diamètres des fils doivent correspondre aux valeurs données par la norme EN 10218 – 2.

Les caractéristiques dimensionnelles des panneaux seront conformes au plan joint au présent appel d'offre. La hauteur totale des panneaux est de 2,60 m. Les dimensions des mailles seront de 200x50 mm. Les tolérances sur les dimensions des mailles sont celles données par la norme EN 10223 – 4.

L'entrepreneur est tenu de présenter les certificats de garantie décennale ainsi que l'attestation du fabricant concluant que les essais effectués en usine sont conformes à ceux spécifiés par les normes EN 10223 – 4, EN 10244, EN 10245 et ISO 1461.

En outre, l'entrepreneur est tenu de délivrer une attestation fournie par un organisme agréé par le Maître d'Ouvrage garantissant la conformité des panneaux proposés aux exigences du présent CPT.

Toutefois, le type et les caractéristiques des panneaux devront être approuvés au préalable par TAC.

ARTICLE H 2. POTEAUX ET FIXATION DES PANNEAUX

Feuillard : bande refendue en acier galvanisé à chaud selon NF EN A0147, épaisseur 1,25 mm.

Nuance de l'acier S 250 GD.

Revêtement zingué Z 140 MAO.

Profilage selon NFA37-101.

Plastification électronique en polyester thermodurcissable.

Les poteaux seront galvanisés de l'intérieur et de l'extérieur (couche minimale 275 g/mm², pour les deux faces) conformément à la norme ISO 1461, revêtus en polyester thermodurcissable (épaisseur minimale du revêtement 100 microns). Le revêtement est appliqué sur une couche d'adhésion appropriée conformément à la norme EN 10245 (parties 1, 2 et 3).

La résistance à la flexion des panneaux permet leur pose dans des régions classées 3 en vents selon le DTU P 06-002.

La fixation des panneaux sur les poteaux pourra se faire à l'aide de pièce de fixation ou avec un profilé de sécurité. Il est exigé que l'entrepreneur remis avant l'approvisionnement les notes de calcul et les détail d'exécution visé par un bureau de contrôle agréé par le maître d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, démontrant l'efficacité du système de fixation proposé et sa capacité à résister aux efforts de traction.

La boulonnerie de fixation sera en acier inoxydable et toutes les pièces de fixation seront traitées d'un revêtement au moins équivalent à celui des poteaux.

Le Bavolet muni de panneaux soudés, galvanisés, plastifiés haute adhérence de hauteur 0,60 m incliné de 45°.

L'entrepreneur est tenu de délivrer une attestation fournie par un organisme agréé par le Maître d'Ouvrage garantissant la conformité des poteaux proposés aux exigences du présent CPT.

ARTICLE H 3. SOUS BASSEMENT

L'ensemble des installations électriques sera conforme aux normes UTE en vigueur au moment de la passation du marché.

Sauf indication contraire du présent document, l'installation satisfera aux règlements et normes de l'ONE du MAROC.

ARTICLE H 4. GENERALITES

Il est prévu pour la clôture un mur de sous bassement en maçonnerie de moellon avec chaînage inférieur et supérieur en béton armé dosé à 350 kg au m³ conformément au plan de détail joint à la présente consultation. Toutefois l'entreprise peut proposer une variante en béton armé.

Les dimensions du soubassement sont précisées dans la définition des prix. Un enduit au mortier d'une épaisseur minimale de 1,5 cm (couche de dégrossissage et d'accrochage de 1,00 cm et une couche de finition de 0,5 cm) sera appliqué sur la partie apparente et sera ancré dans le sol de 0,10 m.

Deux couches de peinture vinylique, couleur au choix du maître d'ouvrage, seront appliquées sur la partie visible du sous bassement, sur une couche d'impression fixatrice pour peinture vinylique sur enduit.

ARTICLE H 5. ASPECT ET FINITION

La couleur de finition de la clôture définitive sera au choix du maître d'ouvrage.

L'entrepreneur devra remettre autant de prototype pour permettre au maître d'ouvrage de trancher sur l'aspect final de la clôture.